

Département de  
Seine-et-Marne

Commune de  
Villeneuve-Saint-Denis

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

De la commune de Villeneuve-Saint-Denis

Séance du 2 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le deux avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Peggy PHARISIEN, Maire.

Membres présents : Michel BAZERBES, Philippe VANACKER, Philippe IMBERT, Olivier VICTORIEN DIT RICHARD, Patrick RAOULT, Sayah NEBBOU, Sabrina N'KOUKA ZOLA, Ba-Son PHAM

Membres absents excusés : Marc RABOT pouvoir à Michel BAZERBES  
Danielle CZAINSKA pouvoir à Peggy PHARISIEN  
Jimmy PETIT pouvoir à Philippe VANACKER  
Catherine DESMAREST pouvoir à Patrick RAOULT

Membres absents : Isabelle MESBAH

Secrétaire de séance : Olivier VICTORIEN DIT RICHARD

### Date de convocation

26/03/2024

### Date d'affichage

26/03/2024

### Nombre de Conseillers

En exercice : 14

Présents : 9

Absents : 5

Pouvoirs : 4

Votants : 13

**N° 05/2024**

**OBJET : BUDGET – VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES – Année 2024**

**VU** les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du Code Général des Impôts,  
**VU** l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame le Maire, présente l'Etat 1259, comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

En conséquence, Madame le Maire propose de maintenir les taux.

Le Conseil Municipal,

- **DECIDE** de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux

- **VOTE** pour l'année 2024 le taux d'imposition des taxes directes locales comme suit :

Taxe Foncière Bâtie	52,87 %
Taxe Foncière Non Bâties	94,84 %
Taxe Habitation pour les Résidences secondaires	15,93 %

Accusé de réception en préfecture  
077-217705102-20240402-05-2024-DE  
Date de télétransmission : 04/04/2024  
Date de réception préfecture : 04/04/2024

**ADOPTÉ PAR 11 VOIX POUR/2 ABSTENTIONS**

Pour extrait certifié conforme,

En Mairie, le 4 avril 2024,

Le Maire,

Peggy PHARISIEN

